

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-788

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **ITS TRANSPORTS** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint-Martin à l'occasion d'un changement de distributeurs (LCL) au numéro 34,

CONSIDERANT que cette intervention aura lieu le mardi 29 septembre 2026,

CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **le mardi 29 septembre 2026 entre 08h00 et 18h00** :

- Rue Saint-Martin face au n°34 sur 3 emplacements de stationnement

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **ITS TRANSPORTS**.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

